



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XI.

Montréal (Province de Québec), Août 1867.

No. 8

**SOMMAIRE.**—LITTÉRATURE: Lally Tolendal, par Théophile H. Barrau. (A continuer).—Pédagogie: Intuition des nombres et calcul de tête, (suite).—AVIS OFFICIELS:—Nominations: Commissaires d'école.—Erections de municipalités, etc.—Diplômes octroyés par les Ecoles Normales.—Ecole Normale Jacques-Cartier.—Ecole Normale Laval.—Ecole Normale McGill.—Diplômes octroyés par les Bureaux d'Examinateurs.—Avis aux Commissaires et aux Syndics d'école.—PARTIE EDITORIALE: Le Collège Masson.—Examens et Distributions de Prix.—Distribution de prix à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.—Distribution de prix à l'Ecole Normale Laval.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes: Canada.—Petite Revue Mensuelle.—ANNEXES: Œuvres de Champin, par M. Pabbé Lavitère.

## LITTÉRATURE.

Lally-Tolendal.

(Suite.)

Le billet était conçu en ces termes :

“ Jugé, condamné, innocent, je déclare que Trophime-Gérard de Lally Tolendal, élevé au collège, sous le nom d'Arthur, est mon fils légitime. Comme l'iniquité monstrueuse sous laquelle je succombe m'a seule empêché de faire connaître son état en France, j'espère que ce billet, joint à mon contrat de mariage et à mon codicille qu'il aura un jour, le prouvera décidément, et qu'il n'y aura pas deux victimes. La crainte de le perdre m'empêche de parler aujourd'hui. Je lui recommande ma mémoire, et je meurs sans reproche (1). ”

“ LALLY. ”

“ Sa mémoire, s'écrie Arthur en fondant en larmes, oh non, non, il ne mourra pas. Oh ! dites-moi, mon ami, dites-moi qu'il ne mourra pas. Courons, allons parler à ses juges; allons implorer le roi; si le roi savait que son vieux général a un enfant; non, il ne voudrait pas nous frapper tous deux du même coup..... Le roi sauvera mon père..... Je ne pourrai, dites-vous, arriver jusqu'à lui; eh bien! M. de Choiseuil, qui lui enlève, par la main du bourreau ses serviteurs les plus fidèles, me fera écraser par les chevaux de ses gardes..... Ce second exploit sera digne du premier. ”

Et il s'élançait hors de l'appartement, M. Dorval l'arrête, le ramène.

“ Calme toi, malheureux enfant: cet imprudent élat ne sauverait pas ton père, et t'ôterait peut-être pour jamais tout espoir

de le venger. Le roi est circonvenu par les ennemis de ton père; les juges (chose horrible) sont allés eux-mêmes le supplier de faire taire sa clémence. Ce matin, tandis qu'il traversait la grande galerie, une sœur de mademoiselle de Dillon, madame de Desse, s'est précipitée à ses pieds; le roi s'est enfui dans ses appartements pour ne pas l'entendre. On l'a relevée mourante; le ministre a emmené le roi à Choisy, et ne permet à personne de l'approcher. Arthur, il n'est plus d'espoir..... Et quand nous entendrons sonner cinq heures... ”

— Ah! Dieu! s'écrie Arthur; et je suis encore ici! et vous me retenez! Cruel! m'enviez vous la consolation de connaître un père que je n'aurai vu que sur son échafaud?..... Mais, qu'ai-je dit! Ah! pardonnez-moi, je vous en conjure: laissez-moi sortir, que je le voie; qu'au milieu des cris de ses bourreaux il entende la voix de son fils. Ah! le peuple va s'émeouvoir à ma voix et sauver la victime..... Tous ces sentiments d'amour filial, que je conservais depuis dix ans dans mon cœur, éclatent à la fois dans ce moment terrible. Je me sens une énergie qui ébranlerait les murs de la prison, qui renverserait l'échafaud. ”

En ce moment, la pendule allait marquer quatre heures.

“ Adieu, je pars. ”

— “ Ah! tu n'iras pas seul, s'écrie M. Dorval; j'ai prévu ton dessein, et j'y applaudis. Tu remplis ton devoir, je vais faire le mien. Marchons..... ”

Le maître et l'élève s'élancent ensemble vers le lieu fatal, où une foule immense s'était déjà précipitée avant eux.

Cependant M. de Lally y était arrivé depuis quelque temps. Aucune humiliation ne lui avait été épargnée par la rage de ses ennemis. On lui avait tout refusé, même un verre d'eau. On avait fermé sa bouche avec un baillon, on l'avait jeté sur une ignoble charrrette; et enfin, on avait avancé l'heure de son supplice, soit parce qu'on était impatient d'en jouir, soit parce qu'on soupçonnait l'existence d'Arthur, et que l'on craignait que cet enfant, en s'élançant sur l'échafaud de son père, n'excitât la pitié des spectateurs.

On hâta donc les préparatifs du supplice; mais le comte de Lally..... Ah! sa pensée était bien loin, de ce théâtre de mort! elle était dans le collège où son fils jouait peut-être, ignorant sa destinée. Car privé de toute communication, le général ne savait pas si mademoiselle de Dillon avait fait avorter Arthur.

“ Et je ne le connais pas, disait-il en lui-même, (car ses lèvres enchaînées ne pouvaient parler), et peut-être, ô horreur! est-il mêlé à ces spectateurs féroces, impatients de voir couler un sang qui est la source du sien. ”

(1). C'est le texte du billet du comte de Lally; je n'y ai ajouté qu'un nom propre, nécessaire à la clarté du récit.